



# Mettre fin aux châtiments corporels des enfants: Bulletin Afrique

Bulletin numéro 27: Janvier 2018

VERSION ANGLAISE DISPONIBLE



Global Initiative to  
**End All Corporal Punishment  
of Children**

---

## La principale information de ce numéro:

Nous souhaitons à tous nos lecteurs et lectrices une bonne et heureuse année. Nous espérons qu'en cette année 2018, les États africains renforceront la mise en œuvre de leurs lois interdisant les châtiments corporels et qu'un plus grand nombre d'entre eux feront en sorte que l'interdiction soit adoptée dans tous les contextes, y compris à la maison. Nous avons hâte de travailler avec nos partenaires et les activistes à travers le continent pour interdire et éliminer les châtiments corporels des enfants dans tous les contextes.

Nous vous invitons à lire la suite de notre bulletin pour découvrir plus d'informations sur les progrès réalisés en faveur de l'éradication des châtiments corporels, notamment **l'interdiction des châtiments corporels dans toutes les écoles des Seychelles en décembre 2017**.

1. [Récent progrès en Afrique](#)
2. [Ressources: Recherches/Rapports/Publications](#)
3. [Actualité des droits de l'Homme](#)
4. [Demande d'informations](#)

---

## 1. Récent progrès en Afrique

### Actualités régionales

Organisée par le [World Future Council](#), une conférence internationale sur les droits de l'enfant s'est tenue à Zanzibar en novembre 2017 en vue de partager les meilleures pratiques et politiques sur la protection de l'enfance, la justice des mineurs et la participation des enfants en Afrique et ailleurs. Les participants de 12

pays se sont engagés à prendre des mesures pour éradiquer toutes les formes de violence à l'encontre des enfants, en éveillant les consciences et en sensibilisant à la violence à l'égard des filles et des garçons, aux pratiques néfastes et aux châtiments corporels dans tous les contextes.

### **Actualités nationales**

**Ghana:** Au cours de la 28ème session de l'Examen périodique universel (EPU) en novembre 2017, le Ghana a accepté des recommandations visant à interdire les châtiments corporels dans tous les contextes, s'engageant de ce fait à procéder à une réforme juridique. Cela porte à 56 le nombre d'États qui se sont engagés à interdire tous les châtiments corporels. Toujours en novembre 2017, le Service d'Education du Ghana a entamé la mise en œuvre de la Politique de Discipline Positive, qui vise à interdire le recours aux châtiments corporels dans tous les établissements primaires et secondaires du pays. (*JoyOnline*, 9 novembre 2017)

**NB:** L'interdiction des châtiments corporels par la loi n'a pas encore été adoptée au sein du foyer, dans les structures de protection de remplacement, dans les garderies, dans les écoles et dans certains établissements pénitentiaires.

**Seychelles:** Les châtiments corporels ont été interdits dans tous les établissements scolaires des Seychelles. L'article 68 (3) du projet de loi sur l'éducation, adopté par l'Assemblée nationale le 19 décembre 2017, stipule: «Un enseignant ou un chef d'établissement ou une personne employée à temps partiel ou à temps plein par une école, ne pourra administrer des châtiments corporels en tant que mesure disciplinaire » [traduction non officielle]. En janvier 2018, le gouvernement a indiqué au Comité des droits de l'enfant que le Département des affaires sociales «continue de faire pression» pour interdire les châtiments corporels dans tous les contextes et que «des discussions sont prévues pour le début de l'année prochaine avec le nouveau procureur général ».

**Sierra Leone:** Des représentants du gouvernement sierra léonais ont annoncé que la prochaine révision de la loi sur les droits de l'enfant de 2007 constituerait une occasion propice pour abroger la disposition juridique autorisant le recours aux châtiments corporels des enfants. Cette annonce a été faite lors de la 30ème session ordinaire du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant, qui s'est tenue à Khartoum, au Soudan, en décembre 2017.

### **Passer de l'interdiction à l'élimination**

**Ouganda:** En novembre 2017, l'ONG Raising Voices a récompensé 20 enseignants du primaire pour la création d'un environnement d'apprentissage

favorable aux écoliers dans le cadre du programme Good School. (*The Observer*, 6 novembre 2017).

**NB:** L'Ouganda a interdit les châtimts corporels dans tous les établissements scolaires en 2016. Conçu par Raising Voices, le «*Good School Toolkit*» est utilisé dans les écoles primaires sous forme d'alternative aux châtimts corporels et en tant qu'outil efficace pour appliquer une discipline positive dans les écoles. Il vise à créer un environnement sûr pour les élèves, à améliorer la gouvernance scolaire et à permettre aux élèves d'intervenir dans le cadre des politiques de protection de l'enfance.

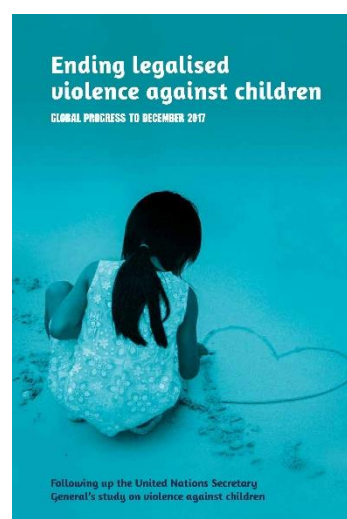
[Retour au sommaire](#)

---

## 2. Ressources: Recherches/Rapports/Publications

**\*NOUVELLES publications de Global Initiative\***

**Rapport mondial 2017:** En collaboration avec Save the Children Suède, Global Initiative a lancé son rapport d'étape annuel sur les progrès en faveur de l'interdiction universelle et l'élimination des châtimts corporels, jusqu'en décembre 2017. Le rapport souligne les principales réalisations de 2017 - notamment, 53 États dans le monde, dont sept États africains interdisent désormais tous les châtimts corporels des enfants; et 56 autres États dans le monde, y compris 19 États africains, se sont clairement engagés à le faire. Disponible uniquement en anglais.



[Progrès vers l'interdiction des châtimets corporels des enfants en Afrique du Nord](#): Ce document d'information résume les progrès accomplis jusqu'à présent et ce qui reste à faire pour parvenir à l'interdiction dans chaque État d'Afrique du Nord. Élaboré pour promouvoir des actions au niveau national, il met en lumière les opportunités immédiates de garantir le droit des enfants à une protection égale dans les nombreux Etats d'Afrique du Nord où la législation relative aux enfants et aux familles est en train d'être réformée. Également disponible en [anglais](#) et en [arabe](#).



[Progrès vers l'interdiction des châtimets corporels des enfants en Afrique occidentale et centrale](#): Ce document d'information résume les progrès réalisés dans chaque État d'Afrique occidentale et centrale, il souligne ce qu'il reste à faire pour parvenir à l'interdiction, et identifie des opportunités immédiates pour proposer des lois d'interdiction. Il met en lumière les engagements pris pour mettre fin à toutes les formes de violence à l'encontre des enfants, y compris les châtimets corporels, dans le cadre de l'Agenda 2040 de l'Afrique pour les enfants et l'Agenda mondial 2030 pour le développement durable. Également disponible en [anglais](#).



## Ressource globale

[Violence Against Children: Making Human Rights Real, edited by Gertrud Lenzer, Routledge, 2018](#) (Violence à l'encontre des enfants: Faire des droits humains une réalité, édité par Gertrud Lenzer, Routledge, 2018): Ce livre examine la prévalence et la prévention de la violence faite aux enfants dans plusieurs régions du monde. Il comprend des chapitres consacrés au mouvement mondial pour mettre fin à tous les châtimets corporels des enfants, ainsi que sur la violence à l'encontre des enfants en Afrique. Il soulève la question des châtimets corporels des enfants en

Afrique en particulier, en fournissant des exemples précis de prévalence en Afrique et les différentes actions entreprises sur le continent pour éradiquer ce phénomène généralisé.

#### **Ressource régionale**

[\*Violence Against Children and Care in Africa: A Discussion Paper, Better Care Network. \(2017\).\*](#) (Violence à l'encontre des enfants et structures de prise en charge en Afrique: un document de travail, Better Care Network. (2017)). Cette publication constate que la violence faite aux enfants au sein de la famille en Afrique est un facteur clé contribuant à la séparation de la famille et au placement des enfants dans des structures de prise en charge. Il souligne que davantage de progrès doivent être faits pour veiller à ce que les enfants soient pleinement protégés par la loi contre les châtiments corporels dans tous les contextes de prise en charge, notant que 47 États africains n'ont pas encore interdit les châtiments corporels dans les structures de protection de remplacement. Il appelle à renforcer les systèmes règlementaires chargés de veiller au bien-être des enfants dans les structures de protection de remplacement et à remettre en question « les politiques qui n'interdisent pas les châtiments corporels dans toutes les structures d'accueil ».

#### **Ressource nationale**

[\*Zanzibar. Positive Discipline in Everyday Parenting Manual: A Guide for Parents in Zanzibar \(2017\).\*](#) (Manuel sur la discipline positive dans la vie quotidienne des parents: Un Guide pour les parents de Zanzibar (2017)) est issue d'un projet conjoint entre le gouvernement de Zanzibar, l'UNICEF, Save the Children, les organisations de la société civile, les chefs religieux, les communautés locales, les parents et personnes responsables des enfants. Avec des illustrations graphiques, le manuel vise à initier les familles à une approche de résolution de problème non-violente afin de faire face aux défis parentaux rencontrés à différentes étapes clés de l'enfance et de l'adolescence. Basé sur la publication du Dr Joan Durrant sur la discipline positive dans la vie quotidienne, le manuel inclut les opinions de 108 parents et 36 enfants des îles de Pemba et Unguja, qui ont fourni des commentaires et des suggestions. Pour plus d'informations, veuillez contacter: [resourcecentre.savethechildren.net](http://resourcecentre.savethechildren.net)

[Retour au sommaire](#)

---

### **3. Actualité des droits de l'Homme**

### **Principales décisions et recommandations, etc.**

Le **Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant** a tenu sa 30ème session en décembre 2017 à Khartoum et a soulevé la question des châtiments corporels des enfants lors des examens de l'**Angola** et de la **Sierra Leone**. En réponse, la délégation sierra léonaise a indiqué que la prochaine révision de la loi sur les droits de l'enfant du pays serait une occasion d'abroger la disposition légale autorisant l'utilisation des châtiments corporels (voir ci-dessus). Les observations finales n'ont pas encore été publiées.

Lors de sa 121ème session en octobre / novembre 2017, le **Comité des droits de l'homme** a exprimé sa préoccupation du fait que les châtiments corporels demeurent licites au sein du foyer, dans les structures de protection de remplacement et dans les établissements pénitentiaires à **Maurice**, il a recommandé leur interdiction dans tous les contextes.

Le **Comité contre la torture** a tenu sa 62ème session en novembre / décembre 2017 et a exprimé sa préoccupation au **Rwanda** au sujet d'informations faisant état de fréquents passages à tabac de détenus dans les établissements pénitentiaires. Il a recommandé que le gouvernement surveille les pratiques disciplinaires dans les prisons et veille à ce que les châtiments corporels soient strictement interdits.

En septembre 2017, le Conseil des droits de l'homme a adopté les rapports finaux du groupe de travail pour le vingt-septième **Examen périodique universel** qui a eu lieu en mai 2017:

- Le **Maroc** avait déjà accepté les recommandations visant à interdire les châtiments corporels dans tous les contextes, ajoutant qu'elles étaient considérées comme pleinement appliquées - cependant dans la législation marocaine, les châtiments corporels des enfants ne sont interdits que dans le système pénal.
- L'**Algérie** a partiellement accepté une recommandation visant à « interdire expressément les châtiments corporels des enfants dans tous les contextes » en « notant » l'expression « dans tous les contextes ».
- L'**Afrique du Sud** a « noté » les recommandations visant à interdire les châtiments corporels à la maison, concernant la recommandation, le pays a indiqué que « L'Afrique du Sud est en train de la considérer et ne peut pas s'engager à ce stade ».

Nous cherchons à vérifier si les gouvernements sud-africain et algérien sont toujours engagés à interdire dans tous les contextes, en particulier à la lumière de la décision de la Haute Cour sud-africaine d'octobre 2017 qui a jugé inconstitutionnelle la disposition légale en faveur de «châtiments raisonnables ou modérés».

Lors de la 28ème session de l'**Examen périodique universel** en novembre 2017, le **Ghana** a accepté des recommandations visant à interdire les châtiments corporels dans tous les contextes, s'engageant clairement à effectuer une réforme juridique (cf. rubrique sur les actualités nationales ci-dessus). Le **Gabon** a également accepté des recommandations visant à interdire les châtiments corporels - nous recherchons une confirmation officielle du gouvernement selon laquelle il s'engage à interdire tous les châtiments corporels des enfants, dans tous les contextes.

#### **Briefings aux organes des droits humains**

Global Initiative soumet régulièrement des documents d'information aux organes de suivi des traités des droits de l'homme avant l'examen des rapports des États parties. Nous encourageons les ONG et institutions nationales des droits de l'homme à faire de même. Si vous/votre organisation êtes intéressés, veuillez nous contacter à l'adresse suivante: [vohito@endcorporalpunishment.org](mailto:vohito@endcorporalpunishment.org). Vous trouverez ci-dessous la liste des Etats qui seront examinés par les organes de suivi des traités. Concernant les dates limites de soumission des documents d'information aux comités, veuillez consulter les rapports pays sur le [site de Global Initiative](#).

#### *Comité des droits de l'enfant:*

- (1) La session 79 du Groupe de travail pré session aura lieu en février 2018. Le Groupe de travail adoptera la liste des points à traiter pour la [Mauritanie](#) et le [Niger](#)
- (2) La session 78 aura lieu en mai/juin 2018. Le Groupe de travail adoptera la liste des points à traiter pour l'[Angola](#) et le [Lesotho](#)

#### *Comité contre la torture:*

- (1) La session 63 aura lieu en avril/mai 2018. Le Comité examinera le rapport du [Sénégal](#)

#### *Comité pour l'Élimination de la Discrimination à l'égard des Femmes:*

- (1) La session 71 du Groupe de travail pré session aura lieu en mars 2018. Le Groupe de travail adoptera la liste des points à traiter pour la [République du](#)



## Congo

*Comité des droits des personnes handicapées:*

- (1) La session 19 aura lieu en février/mars 2018. Le Comité examinera les rapports des [Seychelles](#) et du [Soudan](#)
- (2) La session 9 du Groupe de travail pré session aura lieu en mars 2018. Le Groupe de travail adoptera la liste des points à traiter pour l'[Afrique du Sud](#) et l'[Algérie](#)

*Comité des droits économiques et sociaux:*

- (1) La session 61 du Groupe de travail pré session aura lieu en octobre 2017. Le Groupe de travail adoptera la liste des points à traiter pour l'[Afrique du Sud](#)
- (2) La session 63 aura lieu en mars 2018. Le Comité examinera les rapports de la [République centrafricaine](#) et du [Niger](#)
- (3) La session 62 du Groupe de travail pré session aura lieu en avril 2018. Le Comité adoptera la liste des points à traiter pour le [Cameroun](#) et l'[Ile Maurice](#)

*Comité des droits de l'homme:*

- (1) La session 122 aura lieu en mars/avril 2018. Le Comité examinera le rapport du [Liberia](#) ; Le groupe de travail chargé de l'examen des rapports adoptera la liste des points à traiter pour la [Guinée](#) et le [Soudan](#), la liste des points à traiter établie avant la soumission des rapports du [Botswana](#) et de la [Tunisie](#), et la liste des points à traiter (en l'absence d'un rapport de l'Etat partie) pour le [Niger](#)

### **L'Examen périodique universel**

L'obligation d'interdire et d'éliminer les châtiments corporels des enfants continue d'être soulevée auprès des États dans le cadre de l'Examen périodique universel de leur bilan en matière de droits de l'homme. Global Initiative présente des briefings sur chaque Etat examiné, qui n'est pas parvenu à l'interdiction totale, et partage les briefings provisoires avec les organisations concernées de façon à encourager les soumissions de rapports au plan national. Nous avons également un programme de suivi (nous soulevons la question auprès des États ayant accepté les recommandations visant à interdire les châtiments corporels en écrivant aux ONG, INDH et ministères clés) et entreprenons une analyse continue de la couverture de cette question dans tous les aspects du processus de l'EPU (pour plus d'informations, écrivez à: [vohito@endcorporalpunishment.org](mailto:vohito@endcorporalpunishment.org)).

Les Etats africains prochainement examinés dans le cadre de l'EPU sont les suivants:

- (1) Session 30 (mai 2018) – [Burkina Faso](#), [Cap-Vert](#), [Cameroun](#), [Djibouti](#)



(2) Session 31 (octobre/novembre 2018) – [Ile Maurice](#), [Nigeria](#), [République centrafricaine](#), [République du Congo](#), [Sénégal](#), [Tchad](#)

[Retour au sommaire](#)

---

## 4. Demande d'informations

### Promotion de la discipline positive et non violente

Nous recherchons de la documentation sur la promotion de la discipline positive au sein du foyer, à l'école et dans d'autres situations en Afrique, à poster sur notre site web: contact [triona@endcorporalpunishment.org](mailto:triona@endcorporalpunishment.org).

### Recherche portant sur les châtiments corporels des enfants

Nous recueillons également des preuves sur la nature et la prévalence des châtiments corporels. Prière d'envoyer à l'adresse suivante: [vohito@endcorporalpunishment.org](mailto:vohito@endcorporalpunishment.org), des résultats de recherches récentes sur les châtiments corporels des enfants en Afrique.

Et ...

Voici d'autres moyens pour contribuer aux activités de Global Initiative:

- Nous envoyer des informations sur des lois interdisant ou autorisant les châtiments corporels
- Nous informer s'il existe des occasions pour promouvoir la réforme juridique (par ex. lorsqu'un projet de loi est en cours d'élaboration) et lorsque de nouvelles lois d'interdiction des châtiments corporels ont été adoptées
- Nous transmettre les coordonnées d'organisations activement engagées dans la promotion de l'interdiction et l'élimination des châtiments corporels des enfants

Veillez nous contacter à l'adresse suivante, si vous pouvez répondre aux points énumérés ci-dessus: [vohito@endcorporalpunishment.org](mailto:vohito@endcorporalpunishment.org).

[Retour au sommaire](#)

---

*Global Initiative vise à agir comme un catalyseur pour encourager plus d'actions et de progrès en faveur de l'élimination de tous les châtiments corporels sur tous les*

*continents. Le Projet Afrique vise à accroître le nombre d'Etats en Afrique engagés et œuvrant activement pour l'interdiction et l'élimination de tous les châtiments corporels des enfants, dans le cadre familial, scolaire et dans d'autres cadres.*

*Nous espérons que vous avez trouvé ce Bulletin informatif et utile et nous vous invitons à nous envoyer vos commentaires à l'adresse suivante: [vohito@endcorporalpunishment.org](mailto:vohito@endcorporalpunishment.org).*



**Our mailing address is:**

Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children  
The Foundry  
17 Oval Way  
London, London SE11 5RR  
United Kingdom